



JURISPRUDENCES



REPONSES MINISTERIELLES



LOIS DE FINANCES



DOCTRINE

Panorama de l'actualité fiscale 2019

Contrôle fiscal et abus de droit

Impôt sur le revenu (barème, foyer fiscal, déduction...)

Prélèvement à la source

Revenus fonciers et de capitaux mobiliers

Plus-values immobilières et de valeurs mobilières

DMTG et l'ISF

Assurance vie

Patrimoine professionnel

 7 heures de formation

A NANTES

LE JEUDI 31 JANVIER 2019



Jacques DUHEM



Stéphane PILLEYRE





Panorama de l'actualité fiscale 2019

Objectifs de la formation :

- Actualisation et perfectionnement des connaissances
- Analyses pratico-pratiques des thèmes d'actualité

Moyens pédagogiques :

- Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.
- Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via une étude de cas, combinant le choix du statut social et le déploiement d'une stratégie de capitalisation pour la retraite.

Plan de la formation

Pour le début de l'année 2019, nous vous proposons une formation animée par Jacques DUHEM et STEPHANE PILLEYRE et consacrée à l'actualisation des connaissances fiscales.

Au cours de l'intervention, les points essentiels pour les gestionnaires de patrimoine seront abordés de manière schématique et pratique. Seront notamment abordées et synthétisées les nouveautés issues des lois de finances rectificatives pour 2018 et la loi de finances pour 2019. Nous effectuerons également une synthèse de la doctrine administrative et de la jurisprudence.

De nombreux thèmes seront abordés :

Le calcul de l'impôt sur les revenus acquis en 2018 ; Le prélèvement à la source

Le traitement des niches fiscales ;

Les rémunérations ;

Les revenus de capitaux mobiliers et les plus-values sur valeurs mobilières ;

La fiscalité immobilière : revenus fonciers – les BIC – les plus-values immobilières – la défiscalisation immobilière;

La fiscalité des donations et successions ;

La fiscalité de l'assurance-vie ;

L'impôt de solidarité sur la fortune ;

La gestion et la transmission du patrimoine professionnel ;

Le contrôle fiscal.

Le programme définitif ne sera arrêté qu'après adoption des lois de finances fin décembre 2018.

Une documentation exhaustive (plus de 250 pages) comportera pour chaque point abordé des exposés pratiques et des exemples chiffrés. Cette dernière, remise aux participants sur un support papier, sera bâtie d'une part comme un support d'intervention et d'autre part comme un outil de travail quotidien (base de données).

En outre des fichiers Excel permettant de traiter les simulations exposées seront remis aux stagiaires. Au cours du premier quadrimestre, des mises à jour seront adressées par e-mail aux participants afin de compléter, en fonction de l'actualité, les informations fournies lors de la formation.

Tarif :

- La journée de formation est proposée au prix est de **360€ HT** + 72 € de TVA (à 20%), soit 432€ TTC.
- Ce prix comprend la participation, les pauses et la remise d'une documentation pédagogique (Fiches techniques et fichiers Excel) Ce prix ne comprend ni les déjeuners, ni l'hébergement et les frais de déplacement du participant.

Homologation :

- La durée de cette formation est de 7 heures.
- Le coût de cette formation est éligible au titre des dépenses de formation professionnelle.

Lieu et date de formation

- **NANTES le 31 JANVIER 2019 De 9h00 à 17H30**

**HOTEL OCEANIA
NANTES AEROPORT**



ATTENTION

Nombre de places limité. Les inscriptions seront prises en compte au fur et à mesure de leur réception.

Panorama de l'actualité fiscale 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

FAC Jacques DUHEM

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

Lieu et date de la formation

 NANTES LE 31 JANVIER 2019

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
360 €	72 €	432 €

Règlement

 Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

MERCI D'INDIQUER VOTRE NOM, LA VILLE ET LA DATE DE LA FORMATION SUR L'ORDRE DE VIREMENT

(ex : « DUPONT AIX 20-01-17 »)